

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)  
Séance du 18 octobre 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
11 OCT. 2023

Date d'affichage
11 OCT. 2023

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-trois et le 18 octobre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M Jean-Claude LE MAIRE, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, Mme Patricia BRUNET POTENTI,

Absents excusés : Mme Michèle MAYRAN (pouvoir Mme Martine GOUZENNE), M. Jean-Paul BERGES (pouvoir M Michel GARROS), M Fabien DUPRONT, M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

**OBJET : Délibération pour le choix des entreprises dans le marché de l'extension de l'école primaire.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 9 lots séparés lancée le 25 juillet 2023 pour la création d'un hall d'entrée et d'un sanitaire PMR et des travaux d'amélioration thermique à l'école primaire d'ORDAN LARROQUE..

Madame le Maire rappelle que le lot n°4 et le lot n°6 étaient infructueux et qu'un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé le 02 octobre 2023.

L'Architecte a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses

./..

Madame le Maire propose de suivre les avis du RAO pour les 9 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement.

Acte rendu exécutoire

publication

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

du [REDACTED] d'attribuer les 9 lots de l'appel d'offres relatif à la réalisation de l'extension de l'école primaire,

- Pour le lot n°01 – Gros œuvre Maçonnerie- Enduit : SARL MONTIES BATIMENT domiciliée 9 rue Aimé CESAIRE, 32000 AUCH - pour un montant de 56 728.07 € HT
- Pour le lot n°02 – Menuiseries aluminium - Serrurerie : Menuiserie RIEU domiciliée ZA La Couloume 32390 MONTESTRUC SUR GERS - pour un montant de 20 700.00 € HT
- Pour le lot n°03 – Menuiseries bois : DAZEAS SA, domiciliée 37 route de Toulouse 32000 AUCH – pour un montant de 18 750.00€ HT
- Pour le lot n°04 – Cloisons- Doublage- Faux plafonds- Isolation: NIN, domicilié ZA du Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN – pour un montant de 9 678.79€ HT
- Pour le lot n°05 – Electricité générale : EURL Patrick MATHEOU domiciliée Mousquère, 32350 ORDAN-LARROQUE – pour un montant de 45 499.11€ HT
- Pour le lot n°06 – Plomberie- Sanitaire- Chauffage- VMC : CLEVIA SUD OUEST domiciliée 3 impasse du Vignoble, 32000 AUCH - pour un montant de 19 900.00 € HT
- Pour le lot n°07 – Carrelage- Faïence: DUVIAU CARRELAGE domicilié 5 impasse de l'Arçon, 32000 AUCH – pour un montant de 6 854.00 € HT
- Pour le lot n°08 – Peinture- Revêtements muraux : SOULAN SAS domiciliée 10 chemin du Cougeron, 32000 AUCH - pour un montant de 2 767.35 € HT
- Pour le lot n°09 – Etanchéité : CEIM ETANCHEITE domiciliée 995 avenue Georges Guignard, 47550 BOE - pour un montant de 36 602.00 € HT

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line EVERLET

